

Image not found or type unknown



Information sur la présenption d'innocence

Par **dalia77**, le **25/04/2017** à **20:22**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir une information, il y a 3 semaines le juge des enfants a placé mes enfants provisoirement car les éducatrices que je voyais ont prétendu que mes enfants n'étaient pas soignés et que j'avais des problèmes psychologiques, sauf que mon médecin traitant a confirmé que mes enfants allaient très bien et ils n'ont pas vu d'autres médecins et je n'ai pas vu de psychologue. Ont-elles le droit de dire ça si elles n'ont pas les compétences pour le juger. Cordialement